



-----

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 8 AVRIL 2024**

**RIUNIONE DI U CUNSIGLIU D'AMMINISTRAZIONE DI L'8 D'APRILE DI U 2024**

-----

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE**

**RAPORTU DI A PRESIDENTE**

-----

**Objet : vote du budget primitif 2024.**

**Ughjettu : votu di u bugettu primitivu 2024.**

## BUDGET PRIMITIF 2024 - NOTE DE SYNTHÈSE

Le budget primitif 2024 de l'Agence du Tourisme de la Corse est présenté sous la matrice comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales Uniques et à leurs établissements publics.

Il a été élaboré conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la réunion du conseil d'administration de l'ATC du 13 mars 2024 et s'inscrit, cette année encore, dans un souci de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant l'accompagnement à la transformation vertueuse du territoire en destination touristique durable par un processus de transition écologique et numérique impactant de manière profonde l'industrie touristique insulaire.

Les enjeux sont d'asseoir un développement économiquement viable, socialement responsable et bien entendu, soutenable en préservant la ressource naturelle.

### I – RESSOURCES 2024

Le budget primitif, acte qui traduit en termes financiers la politique et les objectifs poursuivis par l'établissement, a été construit en tenant compte du contexte économique national et local.

Le niveau prévisionnel de l'équilibre global du budget a été arrêté sur la base des recettes avérées ou fortement probables.

Les moyens financiers prévisionnels dont disposera l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'année 2024 proviendront de la Collectivité de Corse, de ressources complémentaires, dont des fonds européens, ainsi que du report du résultat de l'exercice précédent.

**Le concours financier de la Collectivité de Corse** s'inscrit dans le cadre de son budget général avec des dotations en Autorisations de Programmes (AP), en Autorisations d'Engagement (AE) et en Crédit de Paiement (CP).

<b>Investissement</b>	:	AP : 4 000 000 €	CPI	:	<b>4 275 000 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	:	AE : 12 660 777 €	CPF	:	<b>11 680 777 €</b>
<b>Flux aériens</b>	:	AE : 2 500 000 €			

**Les ressources complémentaires** s'élèvent à la somme de **510 000 €** et se détaillent comme suit :

- Plan React UE : 200 000 €, déploiement de l'écolabel européen ;
- Recettes diverses : 310 000 €, programme de coopération UE, participation des professionnels aux salons et des Offices du Tourisme au SITTCO, indemnités journalières de Sécurité Sociale et remboursement du salaire d'un agent mis à disposition de la CdC.

Le budget primitif de l'ATC intègre par ailleurs, comme pour l'exercice précédent, **le report du résultat** constaté lors du vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 à savoir **2 240 419,23 €**.

Les recettes prévisionnelles globales s'établissent à **18 706 196,23 €** (hors opérations d'ordre).

Origine	Totaux (CPI + CPF)
Collectivité de Corse	15 955 777,00 €
Ressources complémentaires	510 000,00 €
Résultat reporté	2 240 419,23 €
Totaux	18 706 196,23 €

## II – DEPENSES ET CHARGES 2024

### **A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

En matière d'investissement, les subventions et les aides de l'établissement prévues dans le Guide des aides au tourisme 2022-2027 voté en Assemblée de Corse le 28 avril 2022 ambitionnent de renforcer la compétitivité des entreprises touristiques corses, dans une logique réaffirmée de développement durable conditionnée par la transition écologique de ce secteur d'activité mais aussi par sa capacité à étendre sa période d'activité, objectif et condition d'un développement équilibré sur le plan économique, environnemental et social

## **I - PROJETS STRUCTURANTS (766 519 €)**

Ce volet orienté vers les porteurs de projets publics et privés se réfère à l'axe I du règlement des aides au tourisme.

Dans l'esprit du PADDUC, il s'agit ici d'articuler l'action de la Collectivité de Corse avec celle des territoires, communes et intercommunalités, avec une logique de territorialisation d'une politique publique du tourisme à la recherche d'équilibres stratégiques de répartition des flux dans le temps et dans l'espace.

A l'appui de cette politique publique, il convient de soutenir :

- L'organisation et la structuration de territoires de projets dans le cadre d'une architecture s'appuyant sur le réseau des Offices de Tourisme de Corse et la mise en œuvre de contrats de développement territorialisés ;
- L'aménagement des territoires touristiques à travers les investissements structurants permettant une valorisation de l'offre patrimoniale, culturelle, de pleine nature sur les espaces ruraux, montagnards et littoraux avec, entre autres, le soutien à la transition écologique du nautisme.

## **II – AIDES DIRECTES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (2 650 000 €)**

Ces aides, détaillées dans l'axe II du règlement des aides au tourisme, sont destinées aux entreprises du tourisme avec l'objectif d'améliorer l'offre, notamment l'hébergement et les activités de loisirs naturels et culturels qui sont un élément fort de développement touristique durable pour notre territoire doté d'atouts préservés et diversifiés.

Ces activités correspondent aux tendances fortes de la demande touristique et présentent également un intérêt stratégique pour attirer un flux touristique hors saison estivale et hors des bassins et lieux les plus fréquentés permettant de mieux irriguer l'espace tout au long de l'année.

Les entreprises touristiques bénéficieront de soutiens financiers en adéquation avec la nature de leurs investissements, notamment pour les investissements des entreprises rurales, les démarches de labellisation, le soutien aux activités de loisirs ainsi qu'au tourisme d'affaires.

Cette année encore, les crédits inscrits sur cette ligne permettront la poursuite des versements dans le cadre de l'appel à projet TPE/PME relatif au soutien à l'investissement et à l'accompagnement des entreprises du secteur touristique.

## **III - DISPOSITIF AVANCES REMBOURSABLES (1 500 000 €)**

Pour accompagner les investissements des acteurs de l'offre d'hébergement hôtelière classée, l'ATC a créé en décembre 2010 le Fonds Régional Corse du Tourisme (FRCT). Ce fonds octroie des prêts à taux zéro. En moyenne, le prêt par bénéficiaire atteint 200 000 €.

Ce dispositif des « avances remboursables » destiné aux structures touristiques est dédié au financement de travaux de modernisation et d'extension, voire de création.

Ce fonds participe à la montée en qualité de l'offre.

Depuis 2011, via cet instrument financier, l'ATC a soutenu 383 projets portés par des entreprises d'hébergement touristique (hôtels et campings). L'effet multiplicateur a été de 19 grâce à l'action de la CADEC et l'apport de fonds européens. L'investissement généré est à ce jour de 342 000 000 €.

#### **IV – INGENIERIE – INNOVATION - NUMERIQUE (200 000 €)**

Ce volet, axe IV du règlement des aides au tourisme, intègre à la fois l'aide au conseil, à l'ingénierie de projet et le soutien aux actions innovantes engagées par les porteurs de projets.

Le soutien à l'ingénierie est complémentaire du soutien aux investissements. Il permet l'accompagnement des projets, mais aussi leur émergence, conception, mise en œuvre ou mise en marché. Le financement d'études étant par ailleurs complété par le conseil technique des agents de l'ATC.

#### **V – INVESTISSEMENTS PROPRES (550 000 €)**

Cette enveloppe budgétaire est destinée :

- A la conception et au développement du nouvel écosystème numérique de l'ATC : 290 000 € ;
- Au renouvellement des licences nécessaires au fonctionnement courant de l'ATC, l'évolution de l'infrastructure technique de l'ATC, l'acquisition de matériels informatiques, image, son et de mobiliers de bureau... : 260 000 €.

#### **DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024**

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DESTINATION</b>	<b>DEPENSES</b>
Subventions selon guide des aides au tourisme	3 216 519,00 €
AAP TPE-PE	1 900 000,00 €
Nouvel écosystème numérique	290 000,00 €
Investissements propres	260 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>5 666 519,00 €</b>

#### **B/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

##### **I - FONCTIONNEMENT PROPRE DE L'ETABLISSEMENT (5 713 000 €)**

L'enveloppe dédiée au fonctionnement propre de l'établissement permet de financer les charges de personnel et les frais généraux.

Les charges de personnel comprennent les salaires et charges sociales patronales de l'ensemble du personnel permanent et des contrats d'apprentissage. Ces charges prennent en compte les augmentations conventionnelles prévisionnelles (ancienneté et valeur du point).

Les frais généraux de fonctionnement recouvrent les dépenses courantes de l'établissement, dont les coûts de location et d'entretien des locaux administratifs, de télécommunications, d'assurances, du système d'information et de gestion, des fournitures administratives...

## **II - PROMOTION TOURISTIQUE (5 766 677,23 €)**

L'Agence du Tourisme mène des campagnes de communication, organise des opérations événementielles, participe à des salons et workshops en France et dans toute l'Europe, accueille les médias en Corse et édite nombre de documents promotionnels multilingues à destination des publics ; ceci pour mettre en relation l'offre et la demande.

La promotion de la destination Corse repose sur trois axes majeurs :

- La promotion de la destination Corse sur les marchés émetteurs ;
- La promotion de l'offre touristique des territoires corses en concertation avec les partenaires de l'agence ;
- La promotion des différentes offres de services mises en place par l'institution.

Dans un environnement de concurrence exacerbée, les actions entreprises auront pour but de conforter la destination sur l'ensemble des marchés et filières afin de stabiliser l'attractivité de l'île et de ses territoires, mais aussi d'accentuer la désaisonnalisation et de mieux répartir le flux touristique.

Ces actions seront fondées sur l'identité et positionneront la Corse en tant que destination préservée d'île verte en Méditerranée. Elles seront menées en partenariat avec des acteurs privés et publics, notamment les Offices de Tourisme. Le marketing digital sera privilégié ainsi que le social média.

Dans une destination où l'offre est essentiellement familiale et indépendante et n'a que très rarement la masse critique pour se promouvoir seule, l'effort public reste déterminant. La Corse reste cependant l'une des régions françaises qui consacre le moins de moyens à la promotion touristique.

## **III - CENTRE DE RESSOURCES (400 000 €)**

Le centre de ressources assume la mission d'observation touristique. Véritable outil d'aide à la décision, il permet d'adapter la stratégie de l'ATC en tenant compte des évolutions des marchés émetteurs (italien, suisse, belge, allemand, britannique, néerlandais, autrichien, scandinave...). Il a pour vocation de produire et diffuser de

l'information et de la donnée pour les besoins propres des services internes de l'établissement comme pour ceux des acteurs du tourisme.

L'analyse des données permet l'élaboration des cahiers du tourisme et les suivis conjoncturels (hébergements, activités, transports ...).

L'Observatoire du tourisme de la Corse réalisera comme chaque année une série de publications des cahiers du tourisme. Leur but premier consiste à communiquer, de façon régulière, sur des thématiques précises. Une fois réalisés, ils sont disponibles sur le site professionnel de l'Agence.

Afin de renforcer la mise à disposition de ces informations, une note de conjoncture mensuelle est transmise à l'ensemble des professionnels et organisations de la région évoluant dans le secteur touristique (plus de 12 000 destinataires).

Ce budget intègre le coût de la réalisation de l'ensemble de ces enquêtes, études et analyses, très appréciés par les socioprofessionnels, qui servent de références statistiques et informationnelles aux acteurs du tourisme.

#### **IV - ARMATURE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET PROGRAMMES DE COOPERATION UE (1 000 000 €)**

La qualité et la diversité du patrimoine naturel et culturel de la destination Corse lui confèrent une forte attractivité en matière d'activités de découverte du milieu naturel, de pratique d'activités sportives et de loisirs et de découverte culturelle.

Dans ce cadre, cette enveloppe budgétaire permettra à l'ATC de :

- Concourir à l'équilibre financier des actions d'accompagnement et de structuration de l'offre en lien avec les Offices de Tourisme dans le cadre des contrats triennaux de développement territorialisés ainsi que les aides au fonctionnement ;
- Soutenir l'organisation d'événements et d'animations sur les territoires dès lors qu'ils sont en phase avec les objectifs stratégiques retenus et contribuent à une fréquentation désaisonnalisée ;
- Poursuivre le développement de la GT20 et son aménagement.

#### **V – MISSION COMMUNICATION (160 000 €)**

La communication est un secteur essentiel pour l'ATC. Articulée autour de plusieurs canaux internes et externes, elle s'inscrit dans une trajectoire globale et joue un rôle stratégique pour l'institution.

La mission communication, dans ses activités courantes, gère et anime l'ensemble des systèmes et outils digitaux dédiés, assure la gestion et la mise à jour de la base

de données d'information touristique régionale (SITTCO), la coordination et le webmastering des sites web ainsi que la réponse aux e-demandes d'information touristique.

Elle a en charge :

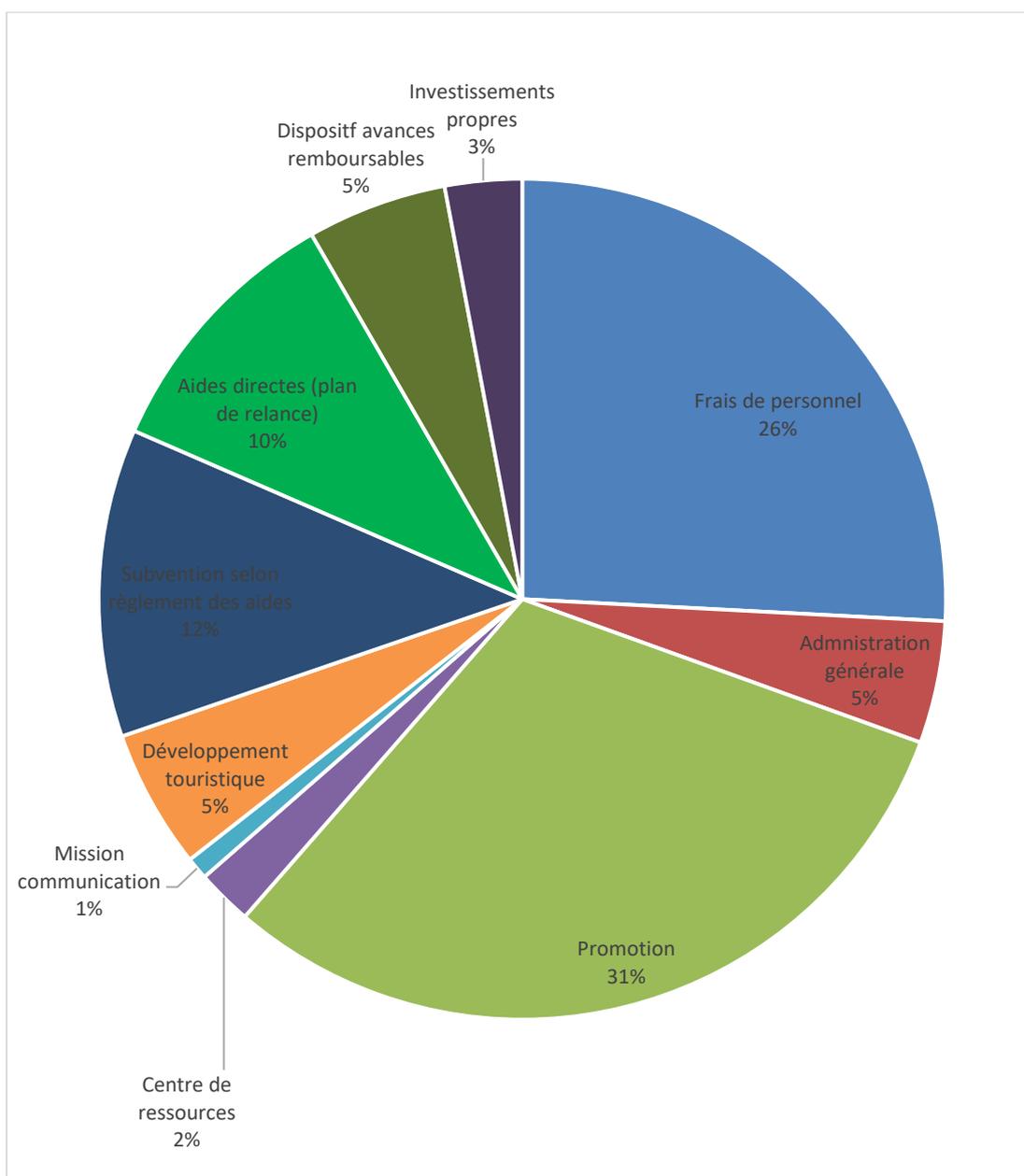
- La gestion du Centre de Documentation et d'Information qui centralise toutes les informations (livres, magazines, études, rapports, images...) mises à disposition des collaborateurs de l'ATC et des professionnels du tourisme ;
- La réalisation d'une revue de presse spécialisée tourisme effectuée quotidiennement qui donne lieu à la réalisation de posts de veille thématique accessibles pour tous sur le site [Atc.corsica](http://Atc.corsica) dans une rubrique dédiée ;
- La gestion de la médiathèque de l'ATC et l'enrichissement du fonds iconographique de l'institution qui est à la disposition de l'ATC mais aussi de ses partenaires sur demande ;
- La réalisation de travaux de design graphique nécessaires à la conduite des missions de communication et d'information de l'institution notamment sur les réseaux sociaux ;
- La réalisation de newsletters adressés à la fois aux agents de l'ATC mais également à l'attention de ses partenaires.

#### **DEPENSES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2024**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Destination	Dépenses
Charges de personnel	4 833 000,00 €
Frais généraux	880 000,00 €
Promotion touristique et communication	5 766 677,23 €
Centre de ressources	400 000,00 €
Mission communication	160 000,00 €
Armature touristique et programmes de coopération UE	1 000 000,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>13 039 677,23 €</b>

#### **BUDGET PRIMITIF 2024 – DEPENSES ET CHARGES REELLES**

Actions (Investissement et Fonctionnement)	:	66 %
Charges de personnel	:	26 %
Frais généraux et investissements propres	:	8 %



**BUDGET PRIMITIF 2024**  
**(résultat reporté, opérations réelles, opérations d'ordre)**

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		239 279,25 €		2 001 139,98 €	- €	2 240 419,23 €
Opérations réelles	5 666 519,00 €	4 275 000,00 €	13 039 677,23 €	12 190 777,00 €	18 706 196,23 €	16 465 777,00 €
<b>Sous total</b>	<b>5 666 519,00 €</b>	<b>4 514 279,25 €</b>	<b>13 039 677,23 €</b>	<b>14 191 916,98 €</b>	<b>18 706 196,23 €</b>	<b>18 706 196,23 €</b>
Opérations d'ordre					- €	- €
Total général	5 666 519,00 €	4 514 279,25 €	13 039 677,23 €	14 191 916,98 €	18 706 196,23 €	18 706 196,23 €